

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2008

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : M. Moine, D. Gagneux, JL Milliex, A Newell, R. Dalphin, JP Frénod, Y. Patroix et B. Martin

Excusés ayant donné pouvoir : C Guiboud-Ribaud, J. Liebe, A. Papin

ECOLE

Projet de rénovation / construction de bâtiments

Suite à la décision prise au CM précédent de maintenir l'école sur le site de la Motte, et la désignation du cabinet d'architectes Raymond Brun, ce dernier a transmis un projet.

Le Conseil municipal étudie en détail le projet proposé et fait un certain nombre de remarques qui sont transmises à l'architecte.

Emprise foncière du projet

Mme le maire propose ensuite d'examiner l'emprise foncière du projet.

L'ensemble envisagé : extension de l'école, parkings, accès secondaire par le bas, implantation d'un terrain de sport occupe l'intégralité de la zone « emplacement réservé » prévue au P.L.U.

Cette zone concerne 4 propriétaires.

Le Conseil municipal confirme la nécessité de se rendre acquéreur de la totalité des parcelles incluses dans la zone d'emplacement réservé.

Le Conseil délibère pour engager une procédure de déclaration d'utilité publique sur le secteur, ainsi qu'une enquête parcellaire.

Le CM délibère pour confier le suivi de la procédure au bureau d'assistance foncière

« Aménagement & Foncier », et accepte le devis proposé

URBANISME

Mme le maire donne le compte-rendu des réunions qui ont eu lieu à propos de l'aménagement de zones U ou AU : La Combaz, Préger, La Fin Devant.

FORÊT

Actualisation de la délibération de 2006 concernant l'aménagement d'une piste dans la parcelle M, avec nouveau devis de l'ONF pour renouvellement de la demande de subvention (Délibération rattachée)

Fait à la Motte-en-Bauges, le 24 septembre 2008, Le Maire,